

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 04 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre mars, à 18h30 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, salle du Conseil Municipal en séance publique sous la Présidence de Monsieur SALAK, Maire en exercice.

Date de convocation :
25 février 2025

Nombre de Conseillers :
En Exercice : 29
Présents : 19
Pouvoirs : 7
Excusés ou absents : 3

Date d'affichage :
25 février 2025

Étaient présents : M. SALAK, Mme FOURNIER, M. JOLY, Mme CLEMENT, M. GATTEFIN, Mme HUBERT, M. GEIGER, Mme MARGUERITAT, M. PATIN, Mme BROSSIER, Mme THIAULT, Mme LEFEBVRE, M. GRANGETAS, Mme PIGEAT, Mme BUREAU, Mme FERNANDES, M. DA ROCHA, Mme DUFOURT et M. FABRE.

Avait donné pouvoir : Mme VAN DE WALLE à Mme MARGUERITAT, Mme HOUARD à Mme FOURNIER, M. BOUCHONNET à M. PATIN, M. MEUNIER à M. DA ROCHA, M. BAUGÉ à M. JOLY, M. KOCH à M. GRANGETAS et M. MATEU à M. FABRE.

Étaient absents ou excusés : M. BLIAUT, M. DEBROYE et Mme KOBYLANSKA-BAUDU.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Mme MARGUERITAT Maryse a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

022-2025 – CONVENTION DE SERVITUDES AVEC ENEDIS – PARCELLES AT209

9.1.5 Divers

M. GATTEFIN présente ce dossier

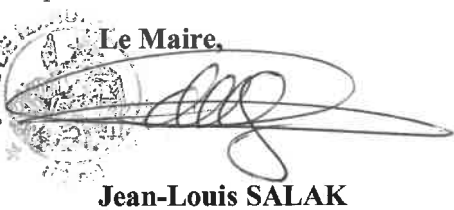
La société NEUILLY SELAS nous a fait savoir qu'elle était mandatée par ENEDIS pour le passage du câble en souterrain rue Henri BARBUSSE et sollicite pour ce faire une convention de servitude de passage sur la parcelle AT209 Lieu-dit LES CITES appartenant à la commune.

Vu l'avis favorable de la Commission municipale « Travaux, Voirie, Environnement » du 20 février 2025,

Le Conseil municipal délibère sur cette proposition et à l'unanimité :

- Autorise M. le Maire ou son adjoint délégué à signer la convention présentée et tout acte afférent à ce dossier.

Le plan de situation et la convention sont joints en annexe à la présente délibération.


Le Maire,
Jean-Louis SALAK


La secrétaire de Séance,
Maryse MARGUERITAT

Date de mise en ligne sur le site de la Commune : 10/ Mars / 2025